

Décision dans la procédure d'opposition n° 8996

Opposante Société des Produits Nestlé S.A., 1800 Vevey, marque suisse n° 516 531 «(fig.)» contre *Défenderesse 1818 B.V.*, Zuid-Willemsvaart 217, NL-5211 SH S-Hertogenbosch, enregistrement international n° 912 767 «down to earth» (fig.).

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé 5 mars 2008 ce qui suit:

1. L'opposition n° 8996 contre l'enregistrement international n° 912 767 «down to earth» (fig.) est rejetée.
2. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
3. Aucuns dépens ne sont alloués aux parties.
4. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de cette notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14. Une copie de la présente décision est à joindre au mémoire de recours.

5 mars 2008

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 8996

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.03.2008
Date	
Data	
Seite	1917-1917
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 569

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.